

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 26 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

Etaient présents :

Mmes, Christine CARTIER, Christine COBAN, Mélissa DAVID, Patricia GLATIGNY, Sylvie MAY, Virginie RENARD, Angélique SINEAU

MM : Thomas BROUARD, Jean-Noël DAGUY, Gilles LORPIN, Alain SABRAS,

Étaient absents et excusés :

MM : Didier GRASTEAU, Jean-Marc HAMON, Ludovic VALLÉE

Madame Sylvie MAY est choisie secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de la séance du 22 mai 2025,
2. Composition du Conseil Communautaire – Accord Local
3. Contrat de location à M Jean-Claude CHESNEAU pour un jardin communal

1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MAI 2025.

Le compte-rendu n'apporte aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2/ COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ACCORD LOCAL

Le conseil municipal,

Conformément à la circulaire NPR : ATDB2503087C du 17 mars 2025, l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre doit être recomposé l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes sera pris avant le 31/12/2025, qui entrera en vigueur lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, en 2026.

Conformément aux dispositions du VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes doivent se prononcer sur la répartition des sièges par un accord local.

A défaut d'accord dans les conditions de majorité requises, un arrêté préfectoral constatera la composition résultant du droit commun.

ACCORD LOCAL

(art L.52112.6.1. III à V du CGCT)

Population totale	11 057	Accord local	25 %
Nombre de communes	12	Maximum de sièges	35
Sièges initiaux (Art.L.5211-6-1 du CGCT II à IV)	28	Sièges distribués	34

Sièges de droit commun (II à V du L5211-6-1)	28	Sièges n'ayant pas pu être ou n'étant pas distribués	1
---	----	---	---

RESULTAT

COMMUNE	NOMBRES DE SIEGES	
Sablons sur Huisne	5	
Perche-en-Nocé	5	
Rémalard-en-Perche	5	
Bretoncelles	5	
Berd'huis	3	
Cour-Maugis-sur-Huisne	2	
Saint-Pierre-la-Bruyère	2	
Verrières	2	
Madeleine-Bouvet	2	
Moutier-au-Perche	1	
Saint-Cyr-la-Rosière	1	Siège de droit : non modifiable
Saint-Germain-des-Grois	1	Siège de droit : non modifiable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- 1) D'opter pour l'accord local proposé par le Bureau réuni le 26 mai 2025 puis le conseil communautaire réuni le 2 juin 2026

3/ CONTRAT DE LOCATION A M JEAN-CLAUDE CHESNEAU POUR UN JARDIN COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Claude CHESNEAU est locataire d'un jardin communal situé sur la route du Tertre, cadastré section AA n° 67 d'une surface d'environ 500 m² depuis des années.

Elle propose de renouveler le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler le contrat de location à Monsieur Jean-Claude Chesneau, domicilié à Berd'huis (Orne) Avenue du Perche, d'un jardin communal situé route du Tertre, cadastré section AA n° 67 pour une durée de deux ans à compter du 01/01/2025.
- de fixer le prix de la location du jardin à 32 € TTC par an.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le contrat de location du jardin communal entre la Commune de Berd'huis et Monsieur Jean-Claude Chesneau, ainsi que toutes les pièces s'y référant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20H00